



JEUNESSE
FRANCOISE

2018 // 2019



VACANCES DE NOËL
DU 26 DÉCEMBRE AU 4 JANVIER

Pendant les vacances de Noël, le local de l'AJICO est ouvert aux jeunes de 11 à 18 ans, du mercredi 26 décembre au vendredi 4 janvier de 14h à 18h.

Des activités y sont proposées par les animateurs et sur initiative des jeunes. En parallèle de cet accueil, les jeunes ont la possibilité de s'inscrire à des sorties et soirées selon le programme.

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour réserver les activités souhaitées, rendez-vous sur :

- le site internet de l'AJICO : à partir du **samedi 15 décembre à 14h** : www.ajico.fr
- ou sur place lors de la permanence à **Nort-sur-Erdre** : **samedi 15 décembre de 14h à 16h** au local jeunes (rue François Dupas)
- inscriptions à **Casson et Les Touches** : sur **rendez-vous** au 02 51 12 66 14



TARIFICATION

Les activités sont comptabilisées en unités. Le coût de l'unité dépend de votre quotient familial.

Un taux de 0.24% est appliqué sur le quotient dans la limite d'un minimum de 1,10€ et d'un maximum de 3,30€.

Exemple :

Le coût des activités = mon quotient familial x 0.24% x le nombre d'unités réservées.

Une simulation personnalisée est disponible sur le site internet de l'AJICO.

Le dossier d'inscription et les horaires des activités sont téléchargeables sur

www.ajico.fr

PROGRAMME



	Mercredi 27 décembre	Jeudi 28 décembre	Vendredi 29 décembre
Après-midi	Foot et basket	Patinoire (3 unités)	Carte Magic + jeux de cartes
Soir		Repas de Noël (2 unités)	

	Mercredi 3 janvier	Jeudi 4 janvier	Vendredi 5 janvier
Après-midi	Bowling (3 unités)	Tournoi de Wii + PS3	Loup Garou + jeux de sociétés
Soir		Raclette Nouvelle Année (2 unités)	

COMMENT FINANCER LES ACTIVITÉS ?

- Les CHÈQUES LOISIRS (sports, culture, animation) mis en place par la municipalité pour l'année scolaire et pour les enfants de 3 à 18 ans, s'adressent aux familles selon les conditions suivantes :
 - Quotient familial inférieur ou égal à 500 € : 80 € par enfant
 - Quotient familial entre 501€ et 700 € : 50 € par enfant
- Les CHÈQUES CESU : pour les enfants de moins de 6 ans.
- Les CHÈQUES VACANCES

Ces modes de paiement sont acceptés à condition d'être déposés en mairie au service Enfance Jeunesse, avant la fin du mois de fréquentation.

Mairie de Nort-sur-Erdre – Service Enfance Jeunesse

30 rue Aristide Briand - 44390 Nort-sur-Erdre
02 51 12 01 44 - enfance.jeunesse@nort-sur-erdre.fr
www.nort-sur-erdre.fr

